ART. 12 N° **207** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

# MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

### **AMENDEMENT**

N º 207

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Molac, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

#### **ARTICLE 12**

Supprimer l'alinéa 26.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de supprimer cet alinéa. Les politiques de développement économique souffrent déjà de la multiplicité d'acteurs intervenants sur un même territoire : région, départements, agglomérations, agences, chambre de commerce, pôles de compétitivité, communes...

Cet éclatement nuit à la mise en place de politiques cohérentes et à la lisibilité des acteurs à l'international. Ajouter une couche supplémentaire serait un recul.